

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Actes du colloque international pluridisciplinaire

RÉSEAUX SOCIAUX ET DYNAMIQUE DES SOCIÉTÉS AFRICAINES



Volume XV – Numéro 27 - Université Alassane Ouattara - Campus 2 Bouaké,
les 05, 06 et 07 Octobre 2023 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85

(+225) 01 03 47 11 75

(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N°DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Donissongui SORO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Nicolas Kolotioloma YEO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences
Dr Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences
Dr Alexis Koffi KOFFI, Maître de Conférences
Dr Chantal PALÉ-KOUTOUAN, Maître-assistant
Dr Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

SOMMAIRE

TDR du Colloque sur les réseaux sociaux	1
Membres du Comité d'organisation et du Comité scientifique	7
Liste des Participants en qualité de modérateurs et/ou de Rapporteurs	9
ALLOCUTIONS	11
1- Le Président du comité d'organisation	13
2- Le chef du Département de Philosophie	17
CONTRIBUTIONS DES INVITÉS SPÉCIAUX	21
1. Les réseaux sociaux ou réseaux de dé-socialisation ?, Antoine KOUAKOU	23
2. Le langage sms dans le bruissement des réseaux sociaux : est-ce une belle chose ou une destruction des mots ? Penser avec Jean- Michel Besnier, Auguste NSONSISSA	37
3. La philosophie du dos ou comment philosopher autrement à partir de Facebook, Thiémélé L. Ramsès BOA	51
CONTRIBUTIONS PAR AXES D'ANALYSE	73
AXE 1 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DÉMOCRATIE	75
1. Les réseaux sociaux numériques et la gouvernance démocratique en Afrique, 1. Oi Kacou Vincent Davy KACOU 2. Neuba Serge N'DRIN	77
2. Réseaux sociaux et démocratisation de l'information dans l'espace public subsaharien : entre libertés d'expression et communicationnelle, Faloukou DOSSO	93
3. La démocratie burkinabè à l'épreuve des réseaux sociaux : cas des changements de régimes de 2014 à 2022 au Burkina Faso, Sidibeouendin SAOUADOGO	111
4. Les réseaux sociaux et la problématique de la démocratie participative en Afrique, 1. Kouamé Hyacinthe KOUAKOU 2. Kadio Mathieu ANGAMAN	133
5. Réseaux sociaux et lutte citoyenne, Boubakar MAIZOUMBOU	151
6. Usages des réseaux sociaux et gouvernance en Afrique, Odilon YAO	167

7. Impacts des réseaux sociaux et dynamiques démocratiques en Afrique entre excentricités et espérances légitimes !, 1. Séa Frédéric PLÉHIA 2. Nanou Pierre BROU	183
8. Réseaux sociaux et identité numérique : Quelle liberté dans l'espace africain ?, Agoussi Alphonse MOGUÉ	205
9. Usages illicites des réseaux sociaux : cyber menaces, pratiques d'agences de désinformation et risques sur la démocratisation en Afrique, Ange Bergson LENDJA NGNEMZUE	221
10. Réseaux sociaux et crises des sociétés africaines, Zlankouapiou Romuald Icanor SANKO	241
11. Réseaux sociaux numériques et éthique de l'espace public à partir d'Hannah ARENDT, 1. Bi Zaouli Sylvain ZAMBLÉ 2. KONÉ Amidou	257
12. Nouvelles formes de militantisme sur les réseaux sociaux : une prise de parole politique entre patriotisme et incivisme verbal, Mamadou Diouma DIALLO	273
13. Idéologie de la transparence, réseaux sociaux et démocratie contemporaine, Ouandé Armand REGNIMA	291
AXE 2 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ÉDUCATION	307
14. De la responsabilité des réseaux sociaux numériques dans l'inconduite des adolescents en côte d'ivoire, Koffi Jacques Anderson BOUADOU	309
15. Usage juvénile des réseaux sociaux numériques et expérience des dilemmes moraux chez les mères d'adolescents à Bouaké (Côte d'Ivoire), Yogblo Armand GROGUHÉ	323
16. Short Message Service (SMS) : naissance d'une nouvelle forme d'écriture, Kouassi KPANGUI	347
17. Réseaux sociaux et apprentissage du journalisme 2.0, Antonin Idriss BOSSOTO	369
18. Les technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif : entre innovation et modèle pédagogique traditionnel, Rodrigue Paulin BONANÉ	391

19. Réseaux sociaux, de la perte de l'individu à l'éducation, 1. Apolline Adjo NIANGORAN 2. Magloire Kassi GNAMIEN	409
20. Critique du phénomène d'influenceurs sur les réseaux sociaux à partir de la pensée d'Aristote, Djakaridja YÉO	421
21. Recours aux réseaux sociaux numériques par les étudiants de l'Université Joseph Ki-Zerbo pour l'apprentissage et la formation académique, 1. Belo ADIOLA 2. Kibouga Alphonse DIAGBOUGA 3. Bowendsom Claudine Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO	441
22. Sémiotique et identité sociale. Une lecture à partir des réseaux sociaux, Masseniva TRAORÉ	469
23. De l'éducation : pour une utilisation optimale du web, Kouassi Olivier SEY	487
24. La jeunesse africaine et la révolution cybernétique, Akpa Akpro Franck Michael GNAGNE	507
AXE 3 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SOCIÉTÉ DURABLE	525
25. Réseaux sociaux numériques, territoire récusé dans la valorisation des acquis de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire, 1. Aka NIAMKEY 2. Yéo SIBIRI	527
26. Les réseaux sociaux : une forme de « pachacuti » andin ou révolution arguédienne ?, Doforo Emmanuel SORO	547
27. Nouveaux médias et défis sociaux : pour une vision marcusienne de la sociabilisation de l'Afrique, Amara SALIFOU	567
28. Réseaux sociaux en Afrique : contribution à la mobilisation des ressources et des compétences pour son émergence, Laurent GANKAMA	583
AXE 4 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DIGNITÉ HUMAINE	599
29. La protection des données personnelles à l'ère des réseaux sociaux au Cameroun, Saidou ABOUBAKAR	601
30. L'identité humaine à l'ère du numérique : cas des réseaux sociaux, 1. Kouleman Amed COULIBALY 2. Issouf CAMARA	621

31. Réseaux sociaux et recomposition du monde, 1. Soualo BAMBA 2. Assane SANOGO 3. Kouadio YAO	637
32. De l'addiction aux réseaux sociaux : « Là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur » (Luc 12, 30), 1. Koko Marie-Madeleine SÉKA 2. Chiayé Marie-Pauline SÉKA	651
33. Impact des réseaux sociaux sur la promotion du patrimoine culturel du Bénin : cas de la plateforme Fairyland, Elavagnon Dorothée DOGNON	663
34. L'avenir du pour-soi africain et son habitus à l'aune des réseaux sociaux, Kouadio Julien KOUASSI	685
35. Crise du concept de réseaux sociaux et exigence éthique en contexte africain, Florence BOTTI	705
36. Approche critique francfortoise de la culture de masse et des médias sociaux, Klindio Lydie COULIBALY épouse ZAMBLÉ	721
37. Les réseaux sociaux en Afrique : enjeux et portée épistémologiques, 1. Evariste Dupont BOBOTO 2. Gildas DAKOYI TOLI	733
AXE 5 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENT	747
38. L'État ivoirien, un régulateur impuissant du secteur minier : apport des réseaux sociaux au respect des périodes de vie des mines dans la région du Hambol, 1. Mathieu Jonasse AFFRO 2. Chifolo Daniel FOFANA 3. Nambegué SORO	749
AXE 6 : RÉSEAUX SOCIAUX ET IDENTITÉ SOCIALE	769
39. Réseaux sociaux et identité sociale : l'ipséité africaine à l'épreuve de l'altérité, 1. Ghil-christ Elysée YANSOUNOU 2. Ariane DJOSSOU SEGLA	771
40. La facture des réseaux sociaux en Afrique : de l'aventure de l'identité à la sociabilité pathologique ?, Kouadio Victorien EKPO	789
41. Le téléphone portable, un instrument de tension entre l'être et le paraître, Bernadette GANSONRE	803

42. John Kyffy sur Facebook, construction d'un monde virtuel au profit d'une carrière artistique réelle, Yao Francis KOUAMÉ	823
43. Les réseaux sociaux au village : Pragmatique des usages et enjeux pour l'identité sociale, Titi Eri Aramatou PALE	841
44. L'évolution du concept d'amitié à l'ère des Réseaux sociaux : vers la numérisation de la relation interlocutive, Koffi KOUASSI	863
45. Les réseaux sociaux numériques : Vers une dépendance des algorithmes et la déconstruction des identités sociales, Tiasvi Yao Raoul AGBAVON	878
46. Pour une réinvention des sociétés africaines numérisées à la lumière de la pensée de Rousseau, Adjoua Marie Jeanne KONAN	891
47. Les technologies de l'information et de la communication (tic), vecteurs de résilience et de réliance des peuples, Ghislain Thierry Maguessa EBOMÉ	907
AXE 7 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SEXUALITÉ	921
48. La cybersexualité en Afrique : Le corps-sexe entre tradition et modernité, Oliver P. NGUEMA AKWE	923
49. La critique de la banalité sexuelle sur les réseaux sociaux à l'aune du philosophe arendtien, Amin Elise KOUADIO	939
50. Les réseaux sociaux ou l'alter-égo des réseaux de la sexualité, Mohamed CAMARA	955
AXE 8 : RÉSEAUX SOCIAUX ET NORMES JURIDIQUES	969
51. Les entreprises burkinabè à l'épreuve des retours d'expériences : cas du groupe Facebook Consom'action-BF, Esther Delwendé KONSIMBO	971
52. Pacifier l'usage des réseaux sociaux par un cadre législatif : le cas de la loi sur la cybercriminalité en Côte d'Ivoire avec Facebook, Waliyu KARIMU	987
SYNTHÈSE FINALE DU COLLOQUE	1003

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons

dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoseologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

TDR du Colloque sur les réseaux sociaux

Contexte et justification

Les réseaux sociaux sont devenus un véritable moyen de communication planétaire « à tel point qu'une violation du droit en un lieu de la terre est ressentie partout » (Kant, 1958, p. 111). Leur mise en œuvre procède, en effet, d'un projet sociopolitique clairement défini : la démocratisation de l'accès à l'information par la création d'une toile relationnelle qui renforce et consolide les rapports entre les personnes, les sociétés et les entreprises, par-delà les frontières. Dans cette perspective, ils apparaissent comme « un outil proprement démocratique, créateur de démocratie » (Sophie Montévrin, 2019, p. 46). Par l'attrait qu'ils exercent sur la vie des individus, des États et des entreprises, « les réseaux sociaux occupent une place de plus en plus importante dans la vie des gens. Selon les derniers chiffres, 43 pourcents de la population mondiale est active sur les réseaux sociaux » (Sophie Montévrin, 2019, p. 8). Selon le site « Internet World Stats », 46% de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). Dans le monde comme en Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques. Ce colloque invite à réfléchir sur ces mutations en Afrique à travers le thème « **Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines** ».

Par l'importance de leur impact sur les sociétés africaines, les réseaux sociaux révèlent une ambivalence préoccupante : d'une part, ils contribuent à la fois à leur progrès socio-économique (Tracy Tuten, 2019, Christine Balagué, David Fayon, 2022) et à l'accélération des crises sociopolitiques qui aboutissent, parfois, au renversement du pouvoir; et d'autre part, l'interaction qu'ils favorisent entre les individus de tous bords contribue à la fois à l'affirmation et à l'épanouissement des qualités et du potentiel des Africains, mais aussi, à la violation de leur vie privée et à leur déséquilibre psychologique pouvant conduire à la déconstruction de leur personnalité (Thomas Huchon, Jean-Bernard Schmidt, 2022). Au-delà des relations interpersonnelles ordinaires, des autoproclamés « influenceurs » (Edouard Fillias, François-Charles Rohard,

2021) s'efforcent d'influencer, d'orienter les modes de vie et de pensée des Africains par leurs publications, contribuant ainsi à justifier l'idée de

« l'influence toxique des réseaux sociaux » qu'évoque Sophie Montévrin. Cette toxicité est constatable à travers l'usurpation d'identité, l'intrusion dans la vie privée, l'utilisation d'images compromettantes, les fakes news, la remise en cause des valeurs sociales, etc.

Il apparaît alors que l'avenir des sociétés africaines, la qualité de leur système éducatif, le fondement des rapports intersubjectifs et surtout les normes axiologiques au fondement de la personne humaine et des sociétés sont en jeu dans le développement vertigineux des réseaux sociaux sur le continent comme dans le monde (Robert Redeker, 2021). À travers ce colloque international et pluridisciplinaire, toute la communauté scientifique est invitée à des réflexions croisées sur l'impact des réseaux sociaux sur la dynamique des sociétés africaines. Si la démocratisation de l'information induite par les réseaux sociaux apparaît comme une œuvre noble, elle semble poser problème à travers ses différents usages.

Problématique et objectifs

L'ambivalence préoccupante des réseaux sociaux conduit à la nécessité d'un accompagnement éthique de leur usage en instaurant un cadre éthique en vue d'une prise en compte efficiente et pratique de cet outil de communication. Au-delà du cadre d'origine des réseaux sociaux, les sciences et techniques de la communication, ce colloque est ouvert à toutes les régionalités scientifiques en vue d'une approche globale de l'influence et de l'usage des réseaux sociaux en Afrique. À cette fin, ce colloque pose le problème suivant : Quels sont les impacts des réseaux sociaux sur les dynamiques sociales en Afrique ? Ce problème se décline en questions spécifiques :

- Comment caractériser les réseaux sociaux ?
- Quelles sont leurs contributions aux dynamiques des sociétés africaines, dans leurs rapports avec les sociétés du monde, d'un point de vue cosmopolitique ?
- Quand et comment les réseaux sociaux deviennent-ils des pesanteurs de ces dynamiques ?
- Comment, alors, circonscrire leurs effets pervers ?

De cette problématique se dégagent les objectifs de ce colloque :

- Montrer que les réseaux sociaux sont devenus, en Afrique, non seulement des instruments de transformations sociales (Gado Alzouma, 2008, En ligne), mais aussi dévoiler les conditions sous lesquelles leur déploiement peut véritablement être sources de dérives sociales et morales ;
- Examiner la nécessité d'une réévaluation des objectifs de cet outil de communication et surtout souligner leur incidence sur les sociétés contemporaines, en général, et sur les sociétés africaines, en particulier ;
- Générer une convergence des savoirs à travers une approche interdisciplinaire sur les implications politiques, juridiques, culturelles et éthique de l'usage des réseaux sociaux ;
- Donner à comprendre les mécanismes de structuration des relations intersubjectives, les modes d'acquisition des savoirs, les leviers qui les rendent possibles, et surtout, à penser les dispositions pratico- éthiques en vue d'une meilleure gestion des réseaux sociaux dans les États africains ;
- Identifier les outils conceptuels et pratiques à mettre en œuvre pour critiquer l'univers des réseaux sociaux et dégager des voies pour leur prise en charge efficiente.

Axes du colloque

Axe 1 : Réseaux sociaux et démocratie

L'usage des réseaux sociaux ne peut guère faire l'économie des formes abusives de la liberté d'expression et des crises sociales qu'ils influencent irrémédiablement. Cet axe traitera des rapports entre les réseaux sociaux et la politique pour justifier et/ou atténuer le sentiment de « l'influence toxique des réseaux sociaux ».

Axe 2 : Réseaux sociaux et éducation

L'un des objectifs majeurs des réseaux sociaux est la formation des individus en mettant à leur disposition une panoplie d'informations et de savoirs (scolaires, universitaires, culturels, généraux, etc.). Ce rôle éducatif assigné aux réseaux sociaux est parfois dévoyé par des intérêts qui sapent les fondements axiologiques de l'éducation. Cet axe réfléchira sur l'impact des réseaux sociaux sur les valeurs sociales qui constituent le ciment de toute société.

Axe 3 : Réseaux sociaux et société durable

Les réseaux sociaux tendent à transformer les fondements relationnels au sein des sociétés suivant une double trajectoire : obérer la paix sociale ou assurer

la tranquillité sociale. Ce dernier échelon stimule de plus en plus le recours aux réseaux sociaux en vue de rétablir un climat de paix. En tant que moyen de mobilisation des masses, il apparaît évident que les réseaux sociaux peuvent être un levier de socialisation des individus. Cet axe examinera comment les réseaux sociaux peuvent être mis à contribution dans la recherche de l'équilibre social.

Axe 4 : Réseaux sociaux et dignité humaine

Les atteintes à la dignité humaine sont de plus en plus perceptibles à travers les réseaux sociaux. Pour Sophie Montévrin (2019, p. 72), « si les réseaux sociaux permettent d'avoir des espaces d'expression libres, comme au café du commerce, ils s'apparentent trop souvent à des défouloirs ». Cet axe vise la détermination de normes éthiques susceptibles de conduire à une revalorisation de la dignité humaine à travers les réseaux sociaux.

Axe 5 : Réseaux sociaux et environnement

La crise écologique actuelle procède, en partie, d'un manque de sensibilisation des individus sur les causes et les stratégies de protection de l'environnement. Cet axe de réflexion déterminera des modes d'utilisation des réseaux sociaux, aux échelons national et international, pour la diffusion de principes et savoirs innovants de la gestion des cadres de vie et de l'instauration d'une attitude écocitoyenne.

Axe 6 : Réseaux sociaux et identité sociale

L'impact des réseaux sociaux sur la perception de soi et la représentation de l'environnement social est indubitable. À travers les nouvelles formes de sociabilité qu'ils favorisent, les réseaux sociaux ambitionnent, sans doute, de produire un modèle culturel et social d'identité dans lequel l'individu projette une image de lui-même tiraillée par le réel et le virtuel. Cet axe de réflexion sera non seulement l'opportunité de comprendre la manière dont la perception de soi, de l'autre et la représentation du monde se forge à travers les réseaux sociaux, mais aussi la façon dont ils contribuent à la fragmentation identitaire.

Axe 7 : Réseaux sociaux et sexualité

L'influence des réseaux sociaux sur les comportements sexuels met au défi les mœurs africaines et l'éducation sexuelle des jeunes. Cet axe analysera les effets des réseaux sociaux sur la déliquescence des mœurs en Afrique au moment où des pratiques sexuelles controversées tentent de se mondialiser.

Axe 8 : Réseaux sociaux et normes juridiques

A l'instar de tous les objets techniques et les pratiques sociales, les réseaux sociaux doivent être soumis à une législation. Il semble, pourtant, que la régulation juridique des réseaux sociaux est confrontée au respect du principe de la liberté d'expression et de conscience. Cet axe permettra de réfléchir aux conditions et modalités d'un meilleur encadrement juridique des réseaux sociaux dans les États africains.

COMITÉ D'ORGANISATION ET COMITÉ SCIENTIFIQUE

COORDINATION

Prof. Grégoire TRAORÉ, Professeur titulaire
Prof. Edmond Yao KOUASSI, Professeur titulaire
Prof. Nicolas Kolotioloma YÉO, Professeur titulaire

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : M. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

Vice-Présidents :

M. Ayénon Ignace YAPI, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké
M. Henri BAH, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

Membres :

Prof. Aklesso ADJI, Université de Lomé
Prof. Alain RENAUT, Université de la Sorbonne, Paris
Prof. Antoine KOUAKOU, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Assouman BAMBA, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Auguste NSONSISSA, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Azoumana OUATTARA, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Cablanazann Thierry Armand EZOUA, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan-Cocody
Prof. Charles Zacharie BOWAO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Ernst WOLFF, Institut Supérieur de Philosophie, KU Leuven. Belgique
Prof. Évariste Dupont BOBOTO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Donissongui SORO, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Jacques NANÉMA, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou
Prof. Jean Gobert TANO, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Jean-Luc AKA-EVY, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Yao Edmond KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou
Prof. Mounkaïla Abdo Laouli SERKI, Université Abdou-Moumouni, Niamey
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Samba DIAKITÉ, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Thiémelé Ramsès BOA, Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody

COMITÉ D'ORGANISATION

Président : M. Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

Vice-Président : M. Éric Inespéré KOFFI, Maître de Conférences

SECRÉTARIAT SCIENTIFIQUE

Président : M. Kouassi Honoré ELLA, Maître de Conférences

Membres :

M. Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences
M. Fatogoma SILUE, Maître de Conférences
Dr Amidou KONE, Maître-Assistant
Dr PLEHIA Sèa Frédéric, Maître-Assistant

COMMISSION COMMUNICATION

Responsable : M. Faloukou DOSSO, Maître de Conférences

Membre : Dr Amara SALIFOU, Maître-Assistant

COMMISSION TECHNIQUE VOLET INTERNET

Responsable : Dr ANGBAVON Tiasvi Yao Raoul, Maître-Assistant

Membre : Dr/MC KANON Gboméné Hilaire, Maître de Conférences

COMMISSION RESTAURATION

Responsable : Dr/MC Chantal PALE, Maître de Conférences

Membres :

Dr Anne-Marie KOUAKOU, Maître-Assistant

Dr Marcelin GALA BI, Maître-Assistant

Mme DRUID Joselyne, Secrétaire du Département

COMMISSION TRÉSORERIE ET FINANCES

Responsable : M. Victorien Kouadio EKPO, Maître de Conférences

Membre : Dr ASSIE Ahou Marthe, Maître-Assistante

COMMISSION ACCUEIL, HÉBERGEMENT ET DÉCORATION

Responsable : Dr Elisée Offo KADIO, Maître-Assistant

Membre : Dr Florence BOTTI, Assistante

COMMISSION LOGISTIQUE

Responsable : M. Yao Bernard KOUASSI, Maître de Conférences

Membres :

Dr ANGAMAN Kadio Mathieu, Maître-Assistant

Dr SABLÉ Léhoua Patrice, Maître-Assistant

COMMISSION PROTOCOLE ET MAÎTRISE DE CÉRÉMONIE

Responsable : M. Jean Joël BAH, Maître-Assistant

Membres :

Prof. Alexis KOFFI, Professeur titulaire

Dr Madeleine Amenan KOUASSI, Assistante

COMMISSION RÉDACTION DES RAPPORTS

Responsable : M. Kouassi Thomas N'GOH, Maître de Conférences

Membres :

M. Christian Kouadio YAO, Maître de Conférences

Dr Baboua TIÉNÉ, Maître-Assistant

Dr Allassane KONE, Maître-Assistant

Dr KACOU Oi Kacou, Assistant

Dr MOULO Kouassi, Assistant

LISTE DES MODÉRATEURS ET DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE

I. LISTE DES MODÉRATEURS DU COLLOQUE

Prof. YAPI Ayenon
Prof. YEO Nicolas
Prof. KOUASSI Marcel
Prof. KOUAKOU Antoine
Dr MC KOUASSI N'Goh
Dr MC DOSSO Faloukou
Dr MC DAGNOGO Baba
Dr MC KOUASSI Assanti
Dr MC PILLAH N. Privat
Dr MC KPANGUI Kouassi
Dr MC KOFFI Eric
Dr MC SILUE Fatogoma
Dr MC YOULDÉ Stéphane
Dr SÉKA Koko
Dr GALA Bi
Dr PALE Titi
Dr SALIFOU Amara
Dr SORO Jean
Dr SÉKA Chayé
Dr YAO Odilon
Dr NIANGORAN Adjo
Dr BAHY Jean-Noël (Maître de cérémonie)
Dr KOUASSI A. Madeleine (Maîtresse de cérémonie)

II. LISTE DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE

Dr MC DELLA T. Barthélémy
Dr MC YOULDÉ Stéphane
Dr KONE A. Alassane
Dr ANGAMAN K. Mathieu
Dr AFFRO Jonasse
Dr SIALLOU Kouassi Hermann
Dr KOUA Guéi Simplicie
Dr MOULO Kouassi Elisée
Dr KADIO Offo Elisée
Dr KACOU OI Kacou
Dr BOTTI Florence
Dr KOUASSI A. Madeleine
Dr KOUASSI Koffi
Dr GUI Désiré
Dr Gnagne Akpa Akpro
Dr SANOGO Assane
Dr TIENE Baboua
Dr SORO Torna
Dr SORO Doforo Emmanuel
COULIBALY Sounan

ALLOCUTIONS

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Monsieur le représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Monsieur le représentant du Président de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le vice-Président chargé de la pédagogie ;

Madame la représentante du vice-Président chargé de la recherche et de la vie universitaire ;

Madame la Secrétaire Générale Adjointe de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le Doyen de l'UFR-CMS ;

Monsieur le Chef du département de Philosophie ;

Très chers Maîtres et collègues ;

Mesdames et Messieurs de la presse ;

Distingués invités ;

Chers étudiants ;

Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités ;

Le Comité d'Organisation, par ma voix, vous souhaite AKWABA, la cordiale bienvenue, et vous exprime sa joie de vous accueillir, à Bouaké, en terre ivoirienne. C'est un honneur bien ressenti que de vous compter parmi les participants à ce colloque pluridisciplinaire qui se tiendra sur trois jours, à savoir les 5, 6 et 7 octobre 2023.

« *Mesdames et messieurs, veuillez éteindre vos téléphones portables* », est une phrase souvent entendue lors des rencontres importantes. Cette adresse que d'aucuns pourraient considérer comme une forme d'injonction, loin s'en faut, révèle l'actualité du thème du colloque qui nous réunit ce jour : « *Réseaux sociaux et dynamiques des sociétés africaines* ».

En effet, le téléphone portable est devenu l'un des vecteurs principaux des réseaux sociaux auxquels nous nous attachons de plus en plus au fil des années.

Pourtant, l'appel à éteindre nos téléphones portables, à certains moments, montre bien qu'il est possible de s'en passer surtout lorsqu'il s'agit de méditer sur des questions qui nous touchent et qui mettent à contribution nos méninges.

En tant qu'un des maillons essentiels de la dynamique que connaît l'université Alassane Ouattara, le Département de Philosophie ne pouvait donc pas marquer son désintérêt vis-à-vis de ce phénomène mondial qu'est l'expansion des réseaux sociaux et nous invite, donc, à y réfléchir à nouveaux frais pour mieux comprendre et circonscrire l'utilisation des réseaux sociaux. Le faisant, le Département est dans le rôle qui lui est assigné par la Philosophie, à savoir « *penser son temps en concept* », selon l'expression du philosophe des Lumières Friedrich Hegel.

Mesdames et messieurs, incontestablement, notre époque est fortement rythmée par les réseaux sociaux qui irradiant, se retrouvent dans tous les secteurs d'activité : la politique, l'éducation, l'environnement, le droit, la sexualité, les relations interhumaines, etc.

Bien que considérées comme sous-développées, les sociétés africaines sont en bonne place dans l'utilisation des réseaux sociaux qui y ont assurément des impacts divers. Entre avantages et inconvénients des réseaux sociaux, les dynamiques des sociétés africaines, leurs évolutions et/ou régressions, sont également à questionner.

Quel statut faut-il accorder aux réseaux sociaux dans la dynamique de nos sociétés ? Les réseaux sociaux sont-ils un moyen sûr pour le développement économique, culturel, politique et social des États africains ? Les Africains font-ils un meilleur usage des réseaux sociaux à l'heure où les *Fakes news* tendent à désorganiser les sociétés ? Comment accommoder les valeurs socioculturelles de nos sociétés aux contenus des réseaux sociaux qui se propagent à la vitesse de la lumière ?

Voilà autant de préoccupations sur lesquelles les éminents participants, réunis dans le cadre de ce colloque et venant de différentes universités d'Afrique, vont se pencher. Ils examineront de manière approfondie les relations entre les

réseaux sociaux et l'évolution ou la régression des sociétés africaines, tant entre elles qu'en comparaison avec les sociétés occidentales, orientales et moyen-orientales, et cela sous tous les angles possibles.

Après avoir évoqué brièvement les enjeux du colloque sur « *Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines* », je souhaite, Mesdames et Messieurs, exprimer ma gratitude envers les divers acteurs qui ont contribué à faire de ce colloque une réalité aujourd'hui.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Chef du Département de Philosophie, le Professeur Traoré Grégoire, qui m'a fait confiance en me mettant à la présidence de l'organisation de ce colloque. Professeur, vous avez été attentif aux difficultés et préoccupations qui vous ont été soumises.

Je félicite chaleureusement tous les membres du Comité d'Organisation qui continueront à travailler même après la clôture des travaux qui débutent aujourd'hui. Je les remercie pour leur esprit d'équipe, leur résilience face aux difficultés rencontrées, ainsi que pour leur sens des responsabilités dans l'accomplissement de leur tâche.

Je tiens à exprimer mes remerciements renouvelés, en suivant tous les protocoles appropriés :

À nos autorités ;

À nos Maîtres d'ici et d'ailleurs ;

À tous les contributeurs venus de tous les horizons ;

Aux syndicats d'enseignants et aux organisations d'étudiants ;

À nos étudiants ;

Je tiens à remercier particulièrement l'administration centrale de l'UAO, avec à sa tête le Président Kouakou Koffi, pour l'accompagnement dont nous avons bénéficié.

Je tiens à adresser mes remerciements également aux partenaires de premier rang :

- le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) pour son soutien multiforme.

- l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), pour son accompagnement.

- la Commission Nationale du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (CN-MAEP), présidée par Professeur Soro David Musa, pour son implication à l'organisation de ces assises, malgré ses contraintes.

Mesdames et messieurs, je voudrais conclure mon allocution en vous exprimant mes vœux pour des travaux fructueux au cours de ces trois jours.

Merci de votre aimable attention !

M. SANOGO Amed Karamoko, Maître de Conférences, Enseignant-chercheur, Département de philosophie, Université Alassane Ouattara,

DISCOURS DU CHEF DE DÉPARTEMENT

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara,

Monsieur le Doyen de l'UFR - Communication, Milieu et Société,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,

Chers étudiants,

Chers amis de la presse,

Mesdames et Messieurs, Honorables invités en vos rangs, grades et qualités,

Au nom du Département de philosophie, je voudrais vous dire, au-delà de ce que je saurai exprimer, mes sincères remerciements pour votre présence effective, massive et distinguée qui montre tout l'intérêt que vous avez bien voulu accorder à ces assises qui s'ouvrent, aujourd'hui, à l'Université Alassane Ouattara. La problématique des réseaux sociaux et leur impact sur la dynamique des sociétés africaines exige des solutions immédiates, tant ils touchent au fondement des Institutions qui donnent sens à notre être en société. Les réseaux sociaux définissent notre vie puisqu'ils influencent notre mode d'être et d'agir en société. Dans nos sociétés contemporaines africaines, ils occupent une place prépondérante dans la mesure où ils façonnent la vision du monde des individus, leur approche relationnelle. Selon les statistiques, 46 pourcents de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). En Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques.

Par leur puissance transformatrice du monde social et des valeurs qui le sous-tendent, les réseaux sociaux se sont révélés être paradoxalement à la fois une véritable source d'émerveillement et d'inquiétudes suscitant une réflexion

sur leurs réels enjeux et le sens qu'ils impriment à la dynamique des sociétés africaines. La tenue de ces assises qui rassemblent des experts venus de divers horizons du monde vise à ausculter le sens des réseaux sociaux et la manière dont ils influencent la dynamique de nos sociétés.

Sous certaines formes, les réseaux sociaux peuvent participer au progrès de nos sociétés dès lors que les buts qu'ils sont censés atteindre, coïncident avec les bonnes intentions et le bien-être de l'homme. Cependant, pour parodier ce célèbre philosophe allemand d'origine juive, Hans Jonas, on peut soutenir que cette intention des individus reste creuse ou vide de sens aussi longtemps que l'on ignore ce qu'est le bien que les réseaux sociaux sont censés apporter aux sociétés africaines. Nous devons savoir, en effet, vers quelle destination ils nous conduisent et surtout quelles dispositions éthiques prendre pour leur meilleure utilisation. Or comme semble le souligner Jonas dans le Phénomène de la vie, « il y a ceux qui acclament la houle qui les emporte avec elle et dédaignent de se demander vers où ? ; qui saluent le changement pour lui-même, la poussée en avant, sans fin, de la vie vers le toujours nouveau, l'inconnu, le dynamisme comme tel ». Les événements protéiformes et angoissants qui se succèdent à un rythme infernal sur les Réseaux sociaux entraînent et traînent les sociétés africaines vers des directions tous azimuts, dans une sorte de tourbillon et de vertige, au point où l'on est tenté de croire que nous sommes face à une crise sociale, des individus et de nos Institutions. En réalité, les réseaux sociaux sont devenus de véritables cadres de défoulement des esprits, que dis-je, de logorrhée verbale, de recherche de gain facile où la recherche de la vérité n'est plus la priorité.

Si la crise est, cependant, ce moment de rupture, de malaise, parfois un tournant périlleux qui peut aussi introduire un changement de vision, une orientation nouvelle, avant que d'aboutir tout de même à une issue heureuse, une réelle démarche votive à la recherche de solutions idoines doit s'imposer. C'est donc à juste titre que l'Université, en tant qu'Institution qui contribue à l'autoréflexion de la société, mobilise, en ce jour, ses acteurs afin qu'ils fassent l'anamnèse des maux qui sapent les fondements et valeurs de la société. Mesdames et Messieurs, ces acteurs rompus à la bonne réflexion, ces penseurs de qualité et bon goût ne sont-ils pas comme pouvait le dire Émile Zola « ces

actifs ouvriers qui sondent l'édifice sociale, en indique les poutres pourries, les crevasses intérieures, les pierres descellées, tous ces dégâts que l'homme lambda ne voit pas du dehors et qui pourtant peuvent entraîner la ruine du monument social entier » ?

L'Université est appelée à répondre à de nouveaux et grands défis en termes d'éducation, de recherche et de gouvernance face à la mutation rapide des sociétés, à l'évolution de l'état d'esprit de la jeunesse, aux nouveaux outils et technologies de communications. Caractéristiques des temps modernes, les réseaux sociaux doivent nécessairement faire l'objet d'une analyse critique de la part des universitaires et particulièrement des universitaires africains, car en Afrique, leur utilisation nous laisse parfois dubitatif quant au but de leur invention. Ce colloque vient donc à-propos pour faire un état des lieux des crises répétées qui secouent nos sociétés, qui ralentissent leur développement. Ce colloque a pour ambition de mettre en évidence les défis et trouver des solutions susceptibles de conduire les États africains sur la voie d'une gestion durable, dynamique et responsable des sociétés africaines. Il proposera, je l'espère pour ma part, une réflexion constructive sur de nouvelles perspectives heuristiques de qualités sociétales ; sur l'implication de nos Universités africaines dans la construction à court, moyen et long terme de nos Institutions régulatrices des réseaux sociaux et qui président à la destinée des sociétés.

Mesdames et Messieurs, la centralité thématique de ce colloque qui nous réunit, porte au total sur « **la place des réseaux sociaux dans l'évolution des sociétés africaines** ». Nous sommes tous, panélistes et partenaires extérieurs, appelés à trouver à partir de ce colloque des solutions pour sauver la situation inquiétante de la société africaine due à une mauvaise utilisation des réseaux sociaux. Poser un diagnostic sur la situation de réseaux sociaux en Afrique impose de pouvoir déceler le type de contribution qu'ils doivent apporter à nos sociétés, mais surtout de situer les responsabilités concernant leur utilisation. Un tel acte est d'une grande portée puisque l'Université, en tant que cadre d'élaboration et de partage des connaissances, est également le lieu de préparation de la société de demain. En envisageant la recherche de solutions sous l'angle de la transversalité ou du moins de l'interdisciplinarité, nous

pensons que cet acte est solidaire d'une vision globale caractérisée par l'implication mutuelle des œuvres que l'on peut qualifier de l'esprit d'avec celles de la société. Une telle globalité est déjà à l'œuvre dans le réinvestissement social des recherches et réflexions issues des Universités. De sorte que l'on arrive à la logique suivante : les débats dans les Universités ne peuvent se soustraire de la réalité sociale. Au contraire, les Universités doivent analyser les maux qui minent les sociétés actuelles et anticiper l'avenir. Je suis donc convaincu que nous aurons des résultats satisfaisants au regard de la qualité des différents contributeurs qui ont bien voulu apporter leurs idées pour cerner la situation des réseaux sociaux en Afrique.

Je voudrais très chaleureusement, en ma qualité de Directeur de Département de philosophie d'une part, en tant que coordonnateur général des activités de ce colloque d'autre part, exprimer ma gratitude à nos invités de marque ainsi qu'à toutes les personnes qui ont effectué le déplacement. Je voudrais aussi remercier, avec encore beaucoup d'enthousiasme et de chaleur, le Président du Comité d'Organisation (PCO) de ce rassemblement scientifique pour avoir œuvré généreusement et efficacement au bénéfice de cet événement, ô combien utile à nos Institutions, à toutes les Universités africaines ainsi qu'à nos décideurs socio-politiques africains. Nos remerciements vont aussi à tous nos partenaires, à tous nos collègues, nos maîtres, venus ici pour échanger sur un sujet aussi important.

Je vous remercie et souhaite, à tous, un très bon séjour scientifique.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF : ENTRE INNOVATION ET MODÈLE PÉDAGOGIQUE TRADITIONNEL

Rodrigue Paulin BONANÉ

Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (Burkina Faso)
rodbonane@yahoo.fr

Résumé :

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont révolutionné le monde de l'éducation par des pratiques pédagogiques nouvelles. L'enseignement à distance s'est développé par le canal de e-learning permettant ainsi à plusieurs personnes de suivre des cours en dehors du temps et des espaces scolaires et universitaires. Les TIC favorisent un accès rapide des savoirs à un grand public. Certes, l'introduction des TIC dans le milieu éducatif ne date pas de nos jours, mais, le constat est que les technologies de l'information et de la communication, malgré leur niveau de perfectionnement et leurs variétés, ne sont pas parvenues à mettre fin à l'enseignement classique instituant, une relation entre maître et élève. En milieu scolaire, l'enseignant est toujours présent et ses interventions sont indispensables dans beaucoup de cas. La relation pédagogique unissant l'enseignant et l'élève est certes altérée mais elle demeure. Il s'agit de savoir quel genre de pédagogie il faut adopter à l'époque actuelle des TIC. Si jadis, l'enseignant était la source incontestée du savoir, aujourd'hui son rôle a évolué en ce sens qu'il est appelé à aider les apprenants à accéder aux savoirs. Il demeure le médiateur indispensable entre les savoirs scientifiques et les apprenants. Le modèle pédagogique traditionnel, en dépit de l'avènement des TIC dans les milieux éducatifs, demeure une source indispensable de transmission du savoir.

Mots clés : Éducation, Enseignant, Relation pédagogique, Système éducatif, Technologie.

Abstract:

Information and Communication Technologies (ICTs) have revolutionized the world of education through new pedagogical practices. Distance learning has developed through the e-learning channel, allowing many people to take

courses outside of time and school and university spaces. ICTs promote rapid access to knowledge to a wide audience. Although ICT has not been introduced into the educational environment for a long time, the fact is that information and communication technologies, despite their level of sophistication and variety, have not succeeded in putting an end to traditional education that establishes a teacher-pupil relationship. In a school environment, the teacher is always present and his interventions are essential in many cases. The pedagogical relationship between teacher and student is certainly altered, but it remains. The question is what kind of pedagogy should be adopted in the current age of ICT. Whereas in the past, the teacher was the undisputed source of knowledge, today his role has evolved in the sense that he is called upon to help learners access knowledge. It remains the indispensable mediator between scientific knowledge and learners. The traditional pedagogical model, despite the advent of ICT in educational settings, remains an indispensable source of knowledge transmission.

Keywords : Education, Teacher, Pedagogical relationship, Education system, Technology.

Introduction

Les Technologies de l'Information et de la Communication couramment appelées (TIC) ont engendré des transformations profondes dans la manière d'enseigner et d'apprendre. Elles sont devenues des instruments pédagogiques inévitables dans le processus d'enseignement et d'apprentissage dans la mesure où elles permettent aux apprenants d'accéder aux savoirs, aux informations sans intermédiaire d'un enseignant. Par ailleurs, elles sont constitutives des moyens pédagogiques dont l'enseignant se sert dans le cadre des activités pédagogiques. Selon C. Solar (2008, p. 259-260), « tant en formation qu'en éducation, les TIC servent à la diffusion d'informations, à la production de documents ; utilisent des instruments et des outils de formation spécifiques ; s'intègrent dans le développement de la technologie éducative et celle des communications ».

L'introduction des technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif conduit à penser la problématique de la relation pédagogique qui met en interaction les apprenants et l'enseignant autour du

savoir. Les TIC permettant aux apprenants un accès direct aux savoirs semblent invalider la nécessité d'un enseignant dans le processus d'acquisition des connaissances à l'école. Or, dans la pratique des classes, l'enseignant demeure indispensable, ce qui atteste de la permanence du modèle de la pédagogie traditionnelle en dépit de l'intégration des TIC dans le système éducatif. La transmission des savoirs dans le cadre scolaire requiert une attitude critique que les apprenants ne peuvent assumer seuls sans l'intervention d'un enseignant. Les TIC conduisent à repenser ou à s'interroger sur la fonction de l'enseignant. Elles posent la problématique des savoirs scolaires et leurs implications didactiques. Les TIC menacent-elles la fonction enseignante ? Parviendront-elles à remplacer définitivement l'enseignant ? Quel type de formation pour les enseignants à l'ère des TIC ?

L'étude s'est faite sur la base des documents scientifiques relatifs au sujet. La réflexion s'articule autour de trois grands axes. Le premier axe traite de la pédagogie traditionnelle aux TIC dans le système éducatif. Le deuxième porte sur la nécessité de repenser la fonction enseignante à l'ère des TIC et enfin le troisième axe est une interrogation sur les TIC, une opportunité pour l'accès à l'éducation pour tous.

1. De la pédagogie traditionnelle aux technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif

La pédagogie traditionnelle renvoie aux pratiques éducatives où un enseignant est chargé de transmettre des savoirs aux élèves. Il est l'initiateur et le concepteur des apprentissages dont il a la responsabilité. Ce qui institue entre lui et les apprenants une relation pédagogique instituant un rapport hiérarchique qui lui confère un pouvoir, une autorité sur eux. L'enseignant joue un rôle indispensable ainsi exprimé par J. Houssaye (2014, p. 121-122) : « L'enseignant aura donc une double action : du côté du savoir, il simplifiera et ordonnera le monde ; du côté des attitudes, il amènera l'enfant à se maîtriser (l'autorité) ». La fonction de l'enseignant étant de transmettre un savoir qu'il a lui-même élaboré aux élèves en situation d'apprentissage ne peut que conduire à limiter leur autonomie et les possibilités d'initiative. C'est en ce sens que L.

Not (1988, p.24) écrit : « au total, l'élève est traité comme lieu d'une action qui, de l'extérieur s'exerce sur lui ; il a donc statut d'objet ».

Dans la transmission des connaissances, le « verbe magistral oral ou écrit » (L. Not, 1988, p. 24) sont les moyens couramment utilisés. En effet, le cours magistral est une caractéristique de la pédagogie traditionnelle qui met l'apprenant dans une passivité relative qui « doit suivre une démarche où tout a été prévu, ordonné et structuré d'avance sans qu'elle ait eu à participer à cette organisation, sans même qu'elle en ait eu connaissance » (L. Not, 1988, p. 29). Il est question d'une passivité relative chez l'apprenant, car il réagit au savoir de l'enseignant en l'assimilant, en le questionnant dans une certaine mesure. Les apprentissages engageant un processus cognitif, il ne saurait avoir un apprentissage sans activité du sujet.

La pédagogie traditionnelle n'exclut pas l'usage des moyens techniques rudimentaires tels que la photographie, la projection des images sur un écran pour faciliter la compréhension, l'assimilation des cours dispensés. Ces moyens appelés paléotechniques sont relativement stables comparativement aux TIC qui évoluent très vite comme le souligne H. Dieuzeide (1994, p. 13) « Les paléotechniques sont relativement stables. Les nouvelles techniques sont évolutives au point que nouveau semble souvent signifier susceptible de se renouveler encore... ». Ces moyens sont généralement utilisés dans la pédagogie traditionnelle par les enseignants qui n'ont pas bénéficié d'une formation relative à leur utilisation, fait remarquer G.-L. Baron (1994, p. 55) :

Qu'elle soit statique ou animée, véhiculée par des médias de masse comme la télévision ou par des supports traditionnels, l'image est depuis longtemps un élément important des situations d'éducation ; elle joue un rôle majeur dans la construction des connaissances. Mais, il faut bien convenir qu'il n'existe guère de tradition d'usage bien établies en matière d'utilisation pédagogique des images.

La quasi-totalité de ces « paléotechniques » ont connu une évolution considérable dans leur usage avec l'évolution technologique : « l'évolution technologique a permis aux images de devenir plus que des supports d'information inscrits de manière permanente sur une surface d'exposition » (G.-L. Baron 1994, p. 56).

Des divers moyens techniques à but pédagogique et didactique conçus spécifiquement pour l'enseignement, nous pouvons citer des diapositives, des films, des émissions de télévision en direct ou déjà enregistrées, les supports de visioconférence et des sites internet. Il peut s'agir aussi des CD-Rom permettant de stocker de grande quantité d'images et de sons. L'exploitation de ces ressources peut consister à se substituer complètement au professeur ou à le compléter.

Les machines introduites dans l'enseignement pour révolutionner les pratiques pédagogiques sont de natures diverses. En 1809, l'Américain H. Chard invente une machine pour apprendre à lire et dont le fonctionnement se fait à partir de deux rouleaux actionnés par des molettes qui font défiler des mots imprimés sur une bande de papier. À la suite de H. Chard, d'autres modèles au nombre de 600 virent le jour avant les systèmes d'enseignement programmé et géré par ordinateur. L'invention du « Scholar » dans les années 1970 par J. Carbonell, qui est un dispositif permettant d'acquérir des connaissances par soi-même est une étape importante dans la quête d'une grande autonomie dans les apprentissages (P. Mœglin, 2010, p. 40-41).

Diverses raisons justifient l'intégration des techniques dans le système éducatif. Le souci de renforcer l'efficacité des systèmes d'éducation, de faire face aux effectifs des élèves de plus en plus croissants a conduit à la recherche des solutions alternatives au modèle de la pédagogie traditionnelle. Cela a conduit à l'individualisation de l'enseignement, au travail autonome de l'élève et le recours aux technologies (G.-L. Baron et B. de La Passardière, 1991, p. 7).

Selon P. Mœglin, l'invention des premières machines à enseigner est suscitée par le manque d'enseignants pour assurer des enseignements diversifiés à des immigrés :

Si c'est aux États-Unis qu'ont lieu les premières tentatives de mécanisation de l'enseignement, c'est parce que, face à l'afflux des immigrants, le manque d'enseignants s'y fait plus sentir qu'ailleurs. La multiplication des projets accompagne celle des matières enseignées : calcul, orthographe, histoire, langues vivantes, dactylo et sténographie, solfège, pédagogie, cuisine, catéchisme, morale et même natation et escrime. (P. Mœglin, 2010, p. 40-41).

L'évolution des TIC en éducation est consacrée par le *e-learning* considéré, par A. B. Youssef et A. Rallet (2009, p. 9) comme « l'apprentissage à distance via un support électronique ou, plus largement, comme l'utilisation des TIC dans l'enseignement, y compris naturellement l'enseignement à distance ». L'enseignement à distance donne la possibilité d'organiser le milieu éducatif, l'enseignement et les apprentissages sur un mode différent de celui de la pédagogie traditionnelle. Il est, selon P. Moëglin, « une manière différente et plus complexe d'enseigner, d'apprendre et d'organiser l'environnement éducatif » (2010, p. 56). Il pallie les insuffisances du modèle d'enseignement classique qui met un enseignant et des apprenants face à face dans une classe. Il semble évident que la diversité des supports numériques dans l'enseignement offre une plus grande « variété des types de communication, interactive ou magistrale, individuelle ou collaborative, directe ou différée, le « tout distance » restant exceptionnel » (P. Moëglin, 2010, p. 75). Certes, l'enseignement à distance n'a pas commencé avec les TIC, mais, l'évolution technologique ayant favorisé le « développement des plates-formes numériques d'enseignement en a diminué le coût et en a considérablement enrichi les possibilités » (A. B. Youssef, A. Rallet, 2009, p. 13).

Le principe de l'enseignement programmé est que l'élève est appelé à manipuler lui-même l'ordinateur sans l'intervention directe d'un enseignant. Les questions sont présentées par l'ordinateur, les réponses de l'élève sont enregistrées, la correction se fait automatiquement et une nouvelle question tenant compte de la réponse de l'élève est présentée. L'enseignement assisté par ordinateur est beaucoup plus un « programme établi dans les moindres détails, sans rien laisser au hasard » (O. Reboul, 2001, p. 119-120). Les difficultés sont graduées et les réponses immédiates. L'enseignement est adapté au rythme de chacun, le système permet à chacun de contrôler ses progrès et de corriger ses erreurs. L'enseignement programmé exige de l'apprenant une grande vigilance et concentration. Il laisse croire que « tout ce qui revenait jusqu'ici à l'enseignant : l'information, la méthode, les contrôles, peut être assumé par des machines » (O. Reboul, 2001, p. 120). La critique que suscite l'enseignement par les machines est que la présence d'un enseignant est indispensable pour programmer les machines en aval, ce qui demande une grande compétence et exige une énorme activité. Les réponses sont aussi conçues par l'enseignant.

Les technologies sont devenues une composante de nos sociétés d'aujourd'hui. De ce fait, nous ne pouvons les ignorer. Vouloir aussi leur opposer une résistance paraît une tentative vaine d'autant plus que « Nos élèves sont devenus et resteront longtemps des *digital natives* » (P. Meirieu, 2012, p. 163). Il s'agit donc de se servir des TIC pour faire émerger la pensée rationnelle. Les machines ne sont pas autonomes, leur fonctionnement, programmation et suivi requièrent la présence humaine, en l'occurrence de l'enseignant. Cela revient à dire que l'intégration des TIC dans le domaine éducatif n'entraîne pas la fin de la fonction enseignante, mais engendre sa transformation.

2. La nécessité de repenser la fonction enseignante à l'ère des TIC

Les TIC entraînent une nouvelle approche de la relation pédagogique dans la mesure où, contrairement à la pédagogie traditionnelle, l'enseignant ne semble plus être le détenteur incontournable des savoirs. Elles offrent une plus grande possibilité aux élèves d'apprendre par eux-mêmes indépendamment d'un éducateur. C'est dire que la fonction de celui-ci qui consiste à transmettre des savoirs dont il est détenteur à des apprenants se trouve altérée profondément dans le recours aux TIC. Il devient impératif de repenser son rôle ne pouvant plus se contenter de cours magistraux à donner. Pour H. Dieuzeide (1994, p. 90) : « Le rôle de l'enseignant est d'orienter le travail, de distribuer entre tous les élèves les diverses tâches concourant à l'expression collective, et de constituer des équipes avec des tâches rigoureuses ».

L'impact des TIC sur la fonction de l'enseignant s'explique par le fait qu'elles ne sont pas de simples moyens usités en classe comme le tableau noir et les manuels scolaires. Interroger la fonction de l'enseignant dans le contexte de l'usage des TIC est une nécessité, pour mieux saisir et évaluer la portée de ces technologies sur la relation pédagogique. C'est en ce sens que P. Pelpel (2005, p. 259) écrit : « même si, l'école n'est pas une *start-up*, le développement des TICE interroge l'enseignant dans sa fonction même ».

Les TIC ne peuvent mettre fin à la fonction de l'enseignant, sa présence dans le système éducatif demeure fondamentale et sa présence en classe une nécessité. Il demeure indispensable dans le système des apprentissages

scolaires en dépit de l'évolution des technologies. Comme le dit P. Pelpel (2005, p. 284), « Même dotés de cartables électroniques et connectés à la demande, les élèves continueront de se rendre à l'école pour apprendre et si, de ce point de vue, le rôle de l'enseignant se transforme, il n'est nullement minoré ».

Il revient à l'enseignant d'orienter l'attention des apprenants sur ce qui lui semble être le plus important dans les apprentissages, d'organiser les enseignements et d'évaluer les apprentissages des élèves. En plus, l'institution scolaire est le lieu de la formation du citoyen qui traduit sa vocation socialisatrice. Cette formation à la citoyenneté qui repose sur un ensemble de valeurs considérées comme fondamentales dans une société peut être mise à rude épreuve par les TIC sans un enseignant pour l'assurer. Les TIC véhiculent une diversité de valeurs qui rentrent souvent en conflit avec celles d'une société donnée. De ce fait, l'éducation morale et à la citoyenneté s'impose davantage comme un impératif que, au contraire, le « développement technologique ne rend pas caduque, mais, au contraire, plus nécessaire encore » (P. Pelpel 2005, p. 284).

Lorsqu'il s'agit des machines à enseigner, il lui incombe d'organiser les différentes tâches à exécuter, d'en préciser les objectifs et de préciser le rythme qu'impose les machines. Tout cela suppose qu'il maîtrise les TIC. Cette fonction dévolue à l'enseignant est ainsi exprimée par H. Dieuzeide (1994, p. 171).

Une fois établi le rapport entre les élèves et l'outil, le maître anime l'utilisation ; il assume un rôle de guide, de conseiller (« médiateur des médias »). Sans rien abdiquer de ses responsabilités de conducteur des travaux, il se pose en personne ressource, disponible à tout instant pour accompagner l'élève dans son parcours (visionnement, exercice). Position qui n'est naturellement tenable que s'il apparaît que le maître a, sur le maniement de la technique, une maîtrise supérieure à celle de l'élève !

La relation qui s'institue entre l'enseignant et les apprenants est une relation de confiance qui permet à ceux-ci de faire des progrès personnels. L'éducateur rectifie le processus d'apprentissage s'il y a lieu, propose des exercices afin d'évaluer le degré de maîtrise des élèves. Lorsque les objectifs de l'apprentissage sont définis à l'avance, l'évaluation permet de mettre en « rapport les objectifs fixés initialement à l'emploi de l'outil et les modifications cognitives, affectives,

motrices, que l'on peut considérer comme obtenues après cet emploi » (H. Dieuzeide, 1994, p. 172).

La nécessité de maîtriser les TIC n'incombe pas à l'enseignant seul, mais aussi aux élèves. Les TIC devenant de plus en plus complexes requièrent une adaptation constante aussi bien des apprenants que de l'éducateur. Lorsque les apprenants n'ont pas une maîtrise des TIC, les activités pédagogiques deviennent difficiles. L'acquisition et le développement des compétences relatives à la compréhension, à la maîtrise et à l'usage de ces technologies est une nécessité absolue dans la situation d'enseignement car, ils permettent une meilleure exploitation pédagogique de ces outils. Comme le souligne P. Pelpel (2005, p. 263), « enfin, l'utilisation des médias (fût-elle pédagogique) suppose l'acquisition de compétences sur le plan des langages et, dans une certaine mesure, des techniques ». La formation des enseignants aux TIC atteint son but lorsqu'ils sont capables de s'en servir pour enrichir leurs pratiques pédagogiques.

Former les apprenants aux TIC, c'est aussi les éduquer à en faire un usage responsable en formant leur jugement. Il est fondamental qu'ils soient capables de porter un jugement sur les programmes proposés, les informations véhiculées, d'en évaluer les valeurs instructives. Par exemple, la télévision propose des documentaires sur des thèmes variés qui ont une valeur instructive pourvu que, les élèves aient les aptitudes pour les apprécier. La formation et l'éducation des apprenants aux TIC relève d'une exigence de la réflexion qui est consubstantielle à l'institution scolaire. Comme l'écrit P. Meirieu (2012, p. 163), « Mais impossible aussi de renoncer à l'exigence de la pensée, constitutive du projet de la *skholè*, consubstantielle de l'idéal des Lumières -*sapere aude* ».

De façon générale, l'intégration des TIC dans les systèmes éducatifs pose des problèmes techniques et pédagogiques. Sous l'angle technique, l'institution scolaire doit disposer de matériel adapté pour dispenser des cours à partir de ces moyens technologiques. Lorsque, l'établissement scolaire ne dispose pas de matériel adapté, la formation suivie par les enseignants sur les TIC ne peut être réinvestie dans les activités pédagogiques. Sous l'angle pédagogique, les enseignants sont généralement formés pour leurs disciplines, ils apprennent la

didactique de leurs disciplines. C'est pourquoi, il faut intégrer les TIC dans leur formation, car leur usage requiert d'autres compétences. Par exemple, projeter des images à des fins pédagogiques requiert des compétences en sémiologie de l'image. Aujourd'hui, il est une nécessité absolue d'« habituer tous les futurs enseignants à l'utilisation de ces technologies de telle sorte qu'elles deviennent pour eux, un outil de travail pratique et quotidien facilitant leurs tâches d'enseignement » (A. Bon, 1994, p. 48).

Les TIC, sans invalider la fonction de l'enseignant, imposent à celui-ci de nouveaux défis que sa formation doit prendre en compte. Face aux transformations du système éducatif, le rôle de l'enseignant doit aussi évoluer, afin qu'il puisse s'adapter aux nouvelles exigences que lui impose l'enseignement. La profession d'enseignant a une spécificité que les machines à enseigner, si performantes soient-elles ne peuvent pas assumer. Enseigner ne se réduit pas à « des tâches de transmission de contenus et de méthodes définies a priori » (A. Marguerite, 2001, p. 31). Il est un processus plus complexe qui requiert la gestion des situations d'apprentissage dans un contexte d'interactions entre l'enseignant et la classe d'une part, entre les apprenants eux-mêmes d'autre part. Comme le souligne A. Marguerite (2001, p. 31),

enseigner, c'est faire apprendre et, sans sa finalité d'apprentissage, l'enseignement n'existe pas ; mais, c'est faire apprendre par la communication et la mise en situation ; l'enseignant est un professionnel de l'apprentissage, de la gestion des conditions d'apprentissage et de la régulation interactive en classe.

L'acte d'enseigner conduit à une modification constante de la situation d'enseignement en fonction des interactions vécues dans la classe. L'enseignement conduit toujours à une prise de décisions en classe dans l'interaction avec les apprenants. Cela fait que, la dimension relationnelle de l'enseignement est très déterminante dans l'acquisition des savoirs et dans l'ambiance générale de la classe. Les compétences professionnelles de l'enseignant qui renvoient à « l'ensemble des savoirs, savoir-faire, savoir-être mais aussi, les faire et être nécessaires à l'exercice de la profession enseignante » (A. Marguerite 2001, p. 33) que lui garantit une formation adaptée aux mutations du système éducatif, le mettent dans des dispositions adéquates, pour faire face aux différents problèmes qu'il pourrait rencontrer dans la relation pédagogique.

La permanence du modèle de la pédagogie traditionnelle dans le contexte du recours aux TIC s'explique par le fait que, la pédagogie est conçue comme « relation humaine qui s'opposerait à une pédagogie de machines dont l'élève ne serait que le consommateur » (P. Pelpel, 2005, p. 263). L'apport de l'enseignant est déterminant dans la relation pédagogique en ce sens qu'il ne se contente pas des matériels didactiques tels que : les livres, le tableau, les images. Il invente constamment une manière d'enseigner adaptée à la réalité de la classe considérée comme un groupe vivant en donnant des exemples, en posant des questions qui peuvent susciter d'autres questions de la part des élèves. Il développe sa capacité à adapter le savoir aux capacités de compréhension de chaque apprenant. Pour O. Reboul, la fonction dévolue et assumée par l'enseignant est très complexe et justifie la difficulté à le remplacer dans la relation pédagogique. Quelle que soit sa discipline, son rôle est « avant tout de libérer l'élève, de le délivrer de ses erreurs, de sa timidité, de sa crispation, de sa présomption et de son désespoir. Il éduque en enseignant » (O. Reboul, 2001, p. 128). Si un individu peut apprendre seul, la présence d'un enseignant jouant le rôle de médiateur entre les savoirs véhiculés par les TIC et les savoirs construits qui ont une valeur scientifique est nécessaire. Le passage des savoirs véhiculés au savoir construit demande nécessairement des compétences que l'enseignant possède du fait de sa formation.

Poser la question de la compétence de l'enseignant revient à dire qu'enseigner requiert des savoirs et un savoir-faire. Il s'ensuit que, l'enseignement logiquement ne peut être dispensé que par des professionnels. Par conséquent, « l'idée que n'importe qui peut enseigner n'importe quoi est la négation de l'enseignement » (O. Reboul, 2001, p. 110). La profession d'enseignant implique une responsabilité qui lui impose des obligations vis-à-vis des apprenants et vis-à-vis de la société. La responsabilité de l'enseignant s'explique par le fait que « L'acte d'enseigner repose en effet sur un contrat moral » (J. M. Banner, Jr. H. C. Cannon, 2003, p. 21). En effet, la collectivité confie à l'enseignant la formation des apprenants sur les plans intellectuel, moral, social, voire spirituel. Cette responsabilité confiée à l'enseignant fonde la légitimité de son autorité sur les enseignés.

La nécessité pour l'enseignant d'avoir des compétences dans le domaine des TIC vient de ce qu'il ne doit pas les subir comme un simple phénomène de mode contre lequel, sa volonté est impuissante. Il lui appartient d'évaluer le bénéfice réel qu'il peut en tirer aussi bien pour lui-même, que pour les apprenants et d'opérer un choix dans la diversité des TIC en fonction des buts poursuivis.

Il peut lui-même concevoir des documents audiovisuels à des fins didactiques pour assurer l'enseignement. Par ailleurs, l'audiovisuel peut être l'objet d'enseignement, c'est-à-dire qu'il sera introduit dans l'enseignement comme une discipline à enseigner. Il s'agit là, de le considérer comme un langage spécifique qui mérite d'être étudié et maîtrisé, afin de permettre aux apprenants de saisir l'enseignement dispensé par ce moyen technologique au-delà des images.

Lorsque l'enseignant utilise, dans son cours, des documents audiovisuels comme les diapositives, des films court métrage, des vidéos enregistrées à des fins pédagogiques, ceux-ci ne remplacent pas le cours du professeur, mais contribuent à l'améliorer. Il revient au professeur d'intégrer ces documents dans une démarche pédagogique afin que, la séance du cours ne soit pas un simple moment récréatif. L'intérêt majeur de ces documents est qu'ils permettent d'enrichir le contenu du cours, de l'actualiser, de diversifier les sources documentaires. Pour que ces documents audiovisuels aient un intérêt éducatif, il faut que l'enseignant ait une maîtrise de ce type de document comme moyen d'enseignement. C'est la capacité de l'enseignant à susciter un intérêt pour le document audiovisuel chez les apprenants, à aiguïser leur imagination qui peut conduire ceux-ci à saisir le message instructif contenu dans ce document, « car utiliser un document audiovisuel, c'est proposer aux élèves un message. C'est donc à partir de leur perception qu'il convient de l'exploiter : si c'est le professeur qui, après la projection, raconte le film, on pourrait aussi bien en faire l'économie ! » (P. Pelpel, 2005, p. 269).

3. Les TIC, une opportunité pour l'accès à l'éducation pour tous ?

Les TIC permettent à un plus grand nombre de personnes d'avoir un plus grand accès à l'enseignement. De ce fait, de prime abord, nous sommes enclins à affirmer qu'elles favorisent la réalisation de la politique d'accès à l'éducation pour tous. L'accès à l'éducation est défini par R. Legendre (1993, p. 7) comme

les « possibilités généralement offertes aux jeunes d'acquérir et de développer d'une manière systématique et harmonieuse, des connaissances intellectuelles, des qualifications, et de former leur personnalité ». Si avant l'avènement de l'essor des technologies numériques, la recherche documentaire, l'accès aux connaissances surtout livresques, n'étaient possibles que dans les bibliothèques, aujourd'hui, les différents moteurs de recherche tels que Google offrent une multitude de savoirs n'importe quand et n'importe où à toute personne qui le désire. Cette possibilité offerte par les moteurs de recherche « donne le sentiment que le savoir devient accessible à tous et que chaque élève est de plain-pied avec toute la culture des hommes » (P. Meirieu, 2012, p. 165). L'accès aux savoirs cesse d'être l'apanage d'une catégorie sociale donnée et rend effectif le droit à l'éducation.

En offrant la possibilité à plusieurs personnes d'accéder aux savoirs, à des ressources documentaires importantes, riches et variées, les TIC contribuent énormément à améliorer la qualité de l'enseignement, favorisent des « relations pédagogiques plus stimulantes » (A. B. Youssef et A. Rallet, 2009, p. 12) en permettant un modèle organisationnel du travail qui accorde plus d'autonomie aux apprenants dans la prise de décision.

Les technologies numériques favorisent l'autodidaxie chez les apprenants dans la mesure où, elles rendent possible des initiatives visant à s'autoformer, s'auto-instruire en accédant rapidement à une documentation abondante (des écrits numérisés, des archives, des dépêches d'actualité, des photos, des vidéos...). En cela elles partagent avec l'institution scolaire la fonction de transmettre des connaissances mais sur un mode différent que celle-ci, d'où le qualificatif d'« école parallèle ». Pour P. Pelpel (2005, p. 260), l'école parallèle « désigne l'ensemble des moyens socialement répandus qui permettent de produire et de diffuser l'information ». Les TIC en tant qu'école parallèle se distinguent de l'institution scolaire qui est contraignante, repose sur l'intention d'instruire qui implique le choix de contenus culturels à transmettre dans le cadre d'un enseignement didactisé assuré par un personnel spécialisé.

La particularité des TIC par rapport à l'institution scolaire dans la transmission des savoirs est ainsi exprimée par P. Pospel (2005, p. 260) : « Qualifier d'école parallèle le développement de ces moyens de communication et leur pénétration sociale, c'est admettre qu'ils constituent, ensemble, quelque chose comme une école, et que cette école n'entretient aucune relation avec l'autre ». Si le mode de transmission des savoirs par les TIC diffère de celui de l'école, il est important de relever que la diversité des TIC fait que certaines remplissent une fonction similaire à celle de l'institution scolaire car, elles sont utilisées dans l'intention d'instruire. Elles sont conçues dans une intention didactique telles que certaines émissions de radios ou de télévision, de production de didacticiels, de CD-Rom, de sites Web.

Les TIC véhiculent une quantité impressionnante d'informations qui rend difficile leur traitement comme le note J. Perriault (2002, p. 72) : « Les procédures de traitement de l'information, de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes, posent un difficile problème de mémorisation ». Dans les médias, l'aspect ludique qui attire plus l'attention et la concentration des apprenants l'emporte plus sur les considérations pédagogiques, le souci de s'instruire. Si les TIC fournissent une quantité impressionnante d'informations, dans le principe l'acte « d'apprendre ne se ramène donc pas à un cumul d'informations, mais passe par le remaniement des conceptions, et surtout par un travail actif des obstacles » (J.-P. Astolfi, 2008, p. 18-19).

L'école parallèle est donc, une école sans maître, elle est le lieu où chaque personne est confrontée directement à une grande quantité de productions variées aussi bien dans la nature, que dans la qualité. La présence d'un enseignant dispensant les savoirs ou régulant les échanges présente l'avantage d'encadrer les apprentissages et de favoriser une acquisition progressive des savoirs. Au regard du mode d'acquisition des savoirs à partir des TIC, nous pouvons affirmer avec P. Pospel (2005, p. 262) : « En tout état de cause, si école il y a, c'est une école sans maître, où chacun est confronté directement à des productions extrêmement diverses en nature et en qualité pour le meilleur et pour le pire, sans la compétence pédagogique ni la caution morale de l'enseignant ».

Dans le cas de l'école parallèle, l'individu reçoit beaucoup d'informations et d'images qui ne sont généralement pas intégrées dans une démarche méthodique. De ce fait, il est difficile de parler d'apprentissage, d'acquisition de connaissances rationnelles. Les images que véhiculent les TIC demeurent des sources de savoirs disparates non maîtrisés par l'individu, si elles ne sont pas accompagnées de commentaires qui les explicitent, les expliquant pour rendre leur compréhension possible. C'est cette difficulté que présente l'image qui est ainsi exprimée par O. Reboul (2001, p. 26) : « Il reste que l'image, par la passivité dans laquelle, elle laisse l'esprit et par son pouvoir d'envoûtement, est encore plus dogmatique que le cours magistral ; elle fait croire bien plus qu'elle ne fait comprendre ».

Recevoir des informations n'équivaut pas à un enseignement, car, il peut s'agir là d'« apprendre sans comprendre. En ce sens, l'information n'est pas une formation, mais, une déformation » (O. Reboul 2001, p. 27). L'information ne devient un savoir que si l'individu qui la reçoit l'assimile, la comprend et ne retient que ce qui est essentiel à son apprentissage. Pour O. Reboul (2001, p. 37), « Reste qu'apprendre n'est pas simplement enregistrer pour reproduire ; apprendre, c'est assimiler ». Apprendre implique une acquisition de savoirs qui permettent généralement d'acquérir d'autres savoirs. Ce qui revient à dire qu'apprendre ne consiste pas en une simple accumulation d'informations, comme le souligne O. Reboul (2001, p. 75) : « un apprentissage humain est celui où l'on apprend à apprendre et par là même à être ».

L'enseignement est un processus complexe qui consiste à transférer un contenu organisé que celui qui l'acquiert est susceptible de perfectionner parce que, le caractère organisé du contenu permet une meilleure assimilation. Or, la possibilité de perfectionner un savoir acquis dépend de la capacité de l'individu à l'assimiler. C'est dire qu'un savoir non assimilé ne peut ni être transféré ni être perfectionné. Enseigner, c'est transmettre des savoir-faire et des savoirs qui peuvent ne pas être utilisables dans l'immédiat mais qui permettent l'acquisition d'autres savoir-faire et savoirs. L'enseignant ne se contente pas de transmettre des savoirs et savoir-faire, il a aussi pour devoir de développer l'esprit critique des apprenants. Cela répond à la vocation émancipatrice de l'institution scolaire et évite qu'elle ne soit un lieu d'endoctrinement. Les

informations données par les TIC ne favorisent pas le développement de l'esprit critique, par conséquent, elles peuvent conduire à l'endoctrinement comme le souligne O. Reboul (2001, p. 114) : « Comme il existe un enseignement programmé, il peut exister un endoctrinement programmé, et de même un endoctrinement audiovisuel ». La possibilité d'endoctrinement est plus élevée chez des personnes non averties des risques liés à l'usage des TIC.

Sur l'internet, par exemple, les connaissances de natures diverses offertes ne peuvent être assimilées que par une personne déjà instruite dans le domaine de ces connaissances. C'est pourquoi, dit P. Meirieu (2012, p. 166) : « Internet ne permet pas d'apprendre, il permet d'« apprendre que... » ». Pour des esprits non avertis, toutes les informations qu'offrent les technologies relèvent d'une évidence.

La didactisation des savoirs est très déterminante dans tout processus d'apprentissage, d'acquisition des savoirs. La didactique analyse le processus construisant le rapport au savoir, étudie les différentes étapes de l'acte d'apprendre. L'enjeu de la didactique réside dans l'incapacité de l'élève à transformer les informations en savoirs rationnels parce qu'il lui est difficile de disposer des concepts à cet effet, il n'en a pas les aptitudes nécessaires que possède l'enseignant de par sa formation. En ce sens, G. Vergnaud (2008, p. 278-279) écrit : « Dans la saisie et l'utilisation des informations, l'élève peut ne pas disposer des concepts et catégories les plus opératoires. Les actes de médiation de l'enseignant concernent donc aussi, et au premier chef, les formes de conceptualisation sous-jacentes à l'activité attendue de l'élève ». Ainsi, la didactique confirme « l'importance du rôle de l'enseignant, comme médiateur entre l'élève et le savoir » (G. Vergnaud, 2008, p. 273).

Si la didactique garantit le passage de la simple information aux connaissances rationnelles, il semble évident que l'école parallèle ne peut remplir cette fonction avec certitude. C'est pourquoi, elle apparaît comme le lieu de savoirs incertains, confus en s'inscrivant dans la perspective de M. Altet analysant le processus de construction et d'acquisition des savoirs en contexte scolaire :

Dans sa pratique en classe, tout enseignant remplit deux fonctions reliées et complémentaires d'articulation des processus enseignement-apprentissage : une

fonction didactique de structuration et de gestion de contenus, et une fonction pédagogique d'aide à la construction du savoir par la relation fonctionnelle et l'organisation des apprentissages et des situations (M. Altet, 1997, p. 11).

Conclusion

Les technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif posent à la fois des nouveaux défis aux enseignants et leur apportent des moyens nouveaux pour faire face aux problèmes pédagogiques, d'enseignement. En effet, elles contribuent énormément à l'amélioration du système éducatif, par la création de supports pédagogiques. Ces technologies permettent d'alléger les contraintes d'espace et de lieux qu'imposait la pédagogie traditionnelle en matière d'enseignement dans la mesure où, l'enseignement à distance est possible sans contrainte d'espace et de lieux. Elles permettent une plus grande facilité d'animation pédagogique chez les enseignants. Il revient toutefois aux éducateurs de s'interroger constamment sur les tâches à confier aux technologies et celles qui requièrent leur présence physique et qui les rend indispensables dans le processus enseignement-apprentissage. Les TIC ne valent que ce que les éducateurs font et feront d'elles.

Références bibliographiques

ALTET Marguerite, 1997, *Les pédagogies de l'apprentissage*, Paris, PUF.

ASTOLFI Jean-Pierre, 2008, « Les mutations du paysage pédagogique » in RUANO-BORBALAN Jean-Claude (coord.), *Éduquer et former. Les connaissances et les débats en éducation et en formation*, 3^e éd. Auxerre, Éditions Sciences Humaines, p. 17-26.

BANNER James M., CANNON Jr. Harold C., 2003, *L'art d'enseigner*, trad. Marie-France Pavillet, Paris, Nouveaux Horizons.

BARON Georges-Louis, 1994, « De quelques champs scientifiques de référence, introduction », in CUEFF Gaëlle, BARON Georges-Louis, BON Annette, MARTINEAU Monique (dir.), *Audiovisuel et formation des enseignants. Actes du colloque des 23, 24, 25 novembre 1992*, Paris, Institut National de Recherche Pédagogique (INRP), p. 55-56.

BARON Georges-Louis, De La PASSARDIÈRE Brigitte, 1991, in BARON Georges-Louis, De La PASSARDIÈRE Brigitte (dir.), *Hypermédiats et apprentissages*, Actes des premières journées scientifiques, Hypermédiats et Apprentissage, Châtenay-Malabry, 24 et 25 septembre, **édition**, p. 7-15.

BON Annette, 1994, « De quelques aspects qualitatifs et quantitatifs mis en lumière par les directions pédagogiques », in CUEFF Gaëlle, BARON Georges-Louis, BON Annette, MARTINEAU Monique (dir.), *Audiovisuel et formation des enseignants*. Actes du colloque des 23, 24, 25 novembre 1992, Paris, Institut National de Recherche Pédagogique (INRP), p. 39-51.

DIEUZEIDE Henri, 1994, *Les nouvelles technologies. Outils d'enseignement*, Paris, Nathan-UNESCO.

HOUSSAYE Jean, 2014, *La pédagogie traditionnelle. Une histoire de la pédagogie*. Suivi de « Petite histoire des savoirs sur l'éducation », Paris, Fabert.

LEGENDRE Renald, 1993, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2^e éd., Montréal, Guérin.

MEIRIEU Philippe, 2012, « La pédagogie et le numérique : des outils pour trancher ? », in KAMBOUCHNER Denis et al., *L'école, le numérique et la société qui vient*, Mille et une nuits, Paris, Fayard, p. 159-177.

MCEGLIN Pierre, 2010, *Les industries éducatives*, Paris, PUF.

NOT Louis, 1988, *Les pédagogies de la connaissance*, Toulouse, Privat.

PELPEL Patrice, 2005, *Se former pour enseigner*, 3^e éd. Paris, Dunod.

PERRIAULT Jacques, 2002, *Éducation et nouvelles technologies. Théorie et pratiques*, Paris, Nathan-Université.

REBOUL Olivier, 2001, *Qu'est-ce qu'apprendre ? Pour une philosophie de l'enseignement*, 9^e éd. Paris, PUF.

SOLAR Claude, 2008, « TIC et formation des adultes », in RUANO-BORBALAN Jean-Claude (coord.), *Éduquer et former. Les connaissances et les débats en éducation et en formation*, 3^e éd. Auxerre, Éditions Sciences Humaines, p. 259-266.

VERGNAUD Gérard, 2008, « À quoi sert la didactique ? », in RUANO-BORBALAN Jean-Claude (coord.), *Éduquer et former. Les connaissances et les débats en éducation et en formation*, 3^e éd., Auxerre, Éditions Sciences Humaines, p. 273-279.

YOUSSEF Adel Ben, RALLET Alain, 2009, « Présentation », in YOUSSEF Adel Ben, RALLET Alain (coord.), *Usages des T.I.C. dans l'enseignement supérieur*, Paris, La Découverte, p. 9-20.